



Paysagiste FR-BEJUNE

Catalogue des formations

2023

1. Formations

Cours de langue française

Description : L'ECAP fournit des cours de français de différents niveaux dans toute la Suisse romande axé sur un vocabulaire professionnel.

Date du cours : Selon catalogue disponible sur <https://www.ecap.ch/fr/Cours/Cours-de-langue/Français>

Lieu : Selon catalogue disponible sur <https://www.ecap.ch/fr/Cours/Cours-de-langue/Français>

Places disponibles : Aucune limitation

Inscriptions : <https://www.ecap.ch/fr/Cours/Cours-de-langue/Français>

Utilisation machine de chantier module 1

Description : Formation à l'utilisation de petites machines de chantiers et sur la sécurité liée à cette utilisation. Ce module est un préalable obligatoire pour le cours d'utilisation machine de chantier module 2.

Date du cours : 26, 27, 30 janvier 2023

Lieu : Grangeneuve, FR

Places disponibles : 10 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Utilisation machine de chantier module 2

Description : Formation à l'utilisation de petites machines de chantiers et sur la sécurité liée à cette utilisation. Ce module ne peut s'effectuer qu'après le module 1 et permet d'obtenir le permis de machiniste M1 qui est reconnu dans toute la Suisse.

Date du cours : 27, 28 Février et le 1 mars 2023

Lieu : Courtaman, FR

Places disponibles : 10 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Utilisation nacelle

Description : Formation opérateur/trice PEMP sur toutes les catégories de nacelles et valable sur le plan national pour une durée illimitée. Un certificat et une carte ASFP (format carte de crédit) sont fournis après le cours.

Date du cours : 9 février 2023

Lieu : Savagnier, NE

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Utilisation nacelle

Description : Formation opérateur/trice PEMP sur toutes les catégories de nacelles et valable sur le plan national pour une durée illimitée. Un certificat et une carte ASFP (format carte de crédit) sont fourni après le cours.

Date du cours : 30 novembre 2023

Lieu : Savagnier, NE

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Fauchage à la faux

Description : Formation à l'utilisation et l'entretien des faux pour le fauchage de surface.

Date du cours : 4 octobre 2023

Lieu : Grangeneuve, FR

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Fauchage à la faux

Description : Formation à l'utilisation et l'entretien des faux pour le fauchage de surface.

Date du cours : 5 octobre 2023

Lieu : Grangeneuve, FR

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Taille des arbres fruitiers

Description : Formation à la taille spécifique des arbres fruitiers.

Date du cours : 23 janvier 2023

Lieu : Neuchâtel, NE

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

Taille des arbres fruitiers

Description : Formation à la taille spécifique des arbres fruitiers.

Date du cours : 24 janvier 2023

Lieu : Neuchâtel, NE

Places disponibles : 6 personnes

Inscriptions : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23
Les inscriptions doivent être effectuée avant le 28 octobre 2022.

2. Prix et remboursement

Les cours de langue Ecap sont remboursés directement sur présentation des factures à la Commission Paritaire Professionnelle Intercantonale des paysagistes : formation-cppi@upcf.ch / 026 350 33 23.

Les autres formations sont payées directement par la Commission Paritaire Professionnelle Intercantonale des paysagistes. La perte salariale liée à ces formations, effectuées durant les journées de travail, est partiellement couverte par une allocation perte de gain (APG) versée en fonction de la présence aux cours.



Une personne inscrite à un cours est tenue de s'y présenter. Une personne qui ne se présenterait pas un cours, sans une excuse documentée et indépendante de sa volonté, se verra facturer les frais du cours.